



ENGAGEMENT SPORTIF

SAISON 2024-2025

CONCERNE LA SECTION GR / HIP-HOP



ATTENTION :



Les parents engagent leur enfant pour la saison 2024/2025
Le non-respect à cet engagement engendrera, de votre part, le remboursement de tous les frais engagés nous vous demanderons un chèque de caution de 50^{euros} (matériel, costume et frais engagement aux compétitions) à l'ordre du Club Gymnique Fosséen que nous vous restituerons en fin de saison.

Je soussigné(e),

En qualité de

Père

Mère

Représentant légal

NOM	PRÉNOM	Date de Naissance

Fait à Fos sur Mer, le

Signatures des représentants légaux Précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

06.45.27.01.55

CLUB GYMNIQUE FOSSEEN
MAISON DE LA MER
BP 505
13895 FOS SUR MER CEDEX